

## "Pour ou contre l'armée européenne" dans Fédération (Juin 1953)

**Légende:** En juin 1953, la revue française Fédération publie une série d'articles émanant de partisans et d'adversaires de la Communauté européenne de défense.

**Source:** Fédération. Revue de l'ordre vivant. dir. de publ. Richard, Max. Juin 1953. Paris: Imprimerie de la Seine. "Pour ou contre l'armée européenne", p. 494-503; 508-510.

**Copyright:** (c) Fédération

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/pour\\_ou\\_contre\\_l\\_armee\\_europeenne\\_dans\\_federation\\_juin\\_1953-fr-e698c20f-a575-4dd0-8bb9-7177e88c364b.html](http://www.cvce.eu/obj/pour_ou_contre_l_armee_europeenne_dans_federation_juin_1953-fr-e698c20f-a575-4dd0-8bb9-7177e88c364b.html)



**Date de dernière mise à jour:** 13/04/2017

## Pour ou contre l'armée européenne

**Le problème de l'armée européenne divise non seulement les Français mais les partis politiques et les divers mouvements. Enregistrons ce désaccord, qui n'est pas nécessairement mécontent. Une discussion loyale déterminera peu à peu les meilleurs moyens d'atteindre le but qui, pour les fédéralistes, est hors de contestation : la réalisation d'une Europe unie.**

**FEDERATION ouvre ici le débat entre partisans et adversaires de la C.E.D. Une lettre de notre ami Voisin précise, d'autre part, la nature des liens qui unissent notre revue à « La Fédération » et la position de ce mouvement sur la question évoquée dans ces pages.**

L. S.

### CONTRE

#### Le général Weygand

Il n'est pas possible de traiter de façon complète, dans un article aussi court, une question d'une vitale importance nationale. Nous avons exposé ailleurs, — en bonne et très nombreuse société, — les raisons qui s'opposent, à notre avis, à la mise en vigueur du traité instituant une Communauté européenne de la Défense.

Nous les rappelons brièvement : contradictions de base entre les trois traités auxquels la France serait partie après ratification (Pacte atlantique, Accords contractuels, Communauté Européenne de Défense). Violation de la Constitution; dessaisissement d'attributions majeures des pouvoirs publics et du Parlement; démembrement de l'Armée française, et dénationalisation d'une partie de cette armée. Du point de vue particulier de « l'Armée intégrée » : fonctionnement pratiquement irréalisable d'organismes supra-nationaux compliqués et d'un coût excessif; intrusion inadmissible du « Commissariat » dans des domaines très étendus et importants de l'économie nationale.

Ces abandons sont consentis en vue d'éviter les conséquences d'un réarmement allemand, c'est-à-dire d'un avantage rendu illusoire par la reconnaissance à l'Allemagne de l'égalité des droits. Le Gouvernement français semble avoir reconnu le bien-fondé d'au moins quelques-uns des reproches adressés au traité, puisqu'il s'est efforcé d'y remédier par des protocoles, dont on ne connaît ni le texte, ni les conditions dans lesquelles ils feront partie du traité.

\*\*\*

Laissant de côté la partie négative de notre opinion, nous nous proposons de montrer qu'il existe une autre solution que celle du traité de C.E.D. à l'ensemble de la question posée.

Faisons d'abord justice d'une série de dilemmes plus artificiels les uns que les autres. Il est inexact de dire : « Armée intégrée ou Reichswehr » : il y aura à la fois armée intégrée et Reichswehr. De dire : « Communauté européenne de Défense dans les conditions du traité ou Europe mal défendue » : le traité prétend rendre l'armée allemande aussi peu redoutable que possible et l'égalité des droits oblige tous les participants à s'aligner sur une faiblesse; est-ce là renforcer la puissance défensive de l'Europe ? De dire : « Armée intégrée ou pas d'armée pour l'Europe »; alors que l'armée de coalition dont nous avons l'expérience et le maniement est une force autrement efficace que l'armée intégrée, construction de l'esprit. De dire : « Ratification du traité ou perte irréparable de temps »; alors que la ratification est sans cesse remise, et que la solution que nous proposons est réalisable sans délai. De dire : « C.E.D. ou pas d'Europe »; la C.E.D. affrontera la France et l'Allemagne dans le domaine de leur rivalité séculaire, le domaine militaire, tandis que la constitution d'une Union européenne durable ne peut se concevoir sans le rapprochement psychologique des deux nations.

Rappelons également quelques vérités premières, afin d'écartier toute équivoque. La France, pas plus qu'aucun pays, ne peut prétendre se défendre seule d'un péril mondial. Un réarmement allemand est

indispensable à une défense efficace de l'Occident. La constitution d'une Union européenne est un but éminemment désirable.

Mais, sans avoir recours à la Communauté européenne de Défense, la France n'est pas seule ; le réarmement allemand peut être contenu dans les limites fixées ; l'Europe peut s'unir. Le Pacte atlantique existe, et il suffit. Le réarmement de l'Occident, y compris celui de l'Europe et par conséquent de l'Allemagne doit se poursuivre dans le cadre de ce Pacte renforcé, complété au besoin. C'est sous l'égide de ce Pacte, et grâce à la sécurité croissante qu'il assurera, que pourront se créer et s'intensifier entre la France et l'Allemagne les rapports économiques et culturels ayant pour objet le rapprochement intellectuel, moral et matériel des deux pays.

Le Pacte atlantique fonctionne sans heurts. C'est à lui qu'on doit les progrès réalisés jusqu'ici dans l'organisation de la défense de l'Occident, et de la mise sur pied d'une armée de coalition. Au rebours d'une armée intégrée, construction abstraite sans aucune valeur militaire, l'armée de coalition est une réalité. Les campagnes victorieuses de 1918 et de 1943-45, conduites d'ailleurs dans des conditions techniques de commandement très différentes, témoignent de l'efficacité de cette combinaison de forces.

Il ne peut être question de faire dès maintenant entrer l'Allemagne dans le Pacte atlantique. Le caractère défensif de ce Pacte en exclut nécessairement une puissance qui ne fait aucun mystère de ses revendications territoriales. Mais l'armée allemande, dont la force est limitée, peut faire partie d'une armée de coalition formée dans le cadre du Pacte atlantique. La France y trouvera des garanties contre un réarmement tendant à dépasser les limites arrêtées, contre le risque d'être entraînée dans une aventure de reconquête des territoires perdus, ou celui d'une entente allemande avec la Russie; garanties d'une toute autre valeur que celles qui sont attribuées au traité de Communauté européenne de Défense. L'Allemagne encadrée par les Etats-Unis, l'Angleterre et la France est mieux contenue que dans un tête à tête franco-allemand. La présence des forces américaines et anglaises en Allemagne ajoute à cette garantie d'ordre politique une garantie matérielle de première valeur; le texte de la Déclaration tripartite du 27 mai serait à accentuer dans le sens du maintien et de l'augmentation de ces forces. Une garantie complémentaire doit être recherchée en complétant le Pacte atlantique d'un accord réglant les principes de la coopération militaire des armées alliées et instituant une coordination des fabrications d'armement; comme aussi en dotant le Pacte d'un organisme politique capable d'une influence modératrice sur la politique du Reich.

Si l'Angleterre est ferme dans sa décision de ne pas sacrifier sa souveraineté et de ne pas compromettre les intérêts du Commonwealth par une adhésion à la Communauté européenne de Défense, on y tient du moins grand compte des arguments français, si proches des réserves anglaises. Nous pouvons avancer en connaissance de cause que des « solutions de rechange » y sont envisagées. Le *Times* écrivait il y a quelques semaines : « Les inquiétudes de la France ne s'apaiseront que du jour où elle aura pu se convaincre de la réalité et de la force de l'Alliance atlantique toute entière ». C'est à quoi doit aboutir la solution que nous proposons.

Il est d'autre part nécessaire de savoir que la notion d'élargissement et de renforcement du Pacte atlantique n'est pas nouvelle. Elle a des partisans convaincus aux Etats-Unis, comme elle en a en Europe et au Canada.

Il s'est créé aux Etats-Unis un Comité politique sous le nom de *Atlantic Union Committee for Federation of all Democracies*. Son Président est M. Justice Owen Roberts, ancien juge à la Cour Suprême des Etats-Unis. Il compte des membres très importants du Congrès de Washington (Sénat et Chambre des Représentants) et de nombreuses personnalités de premier plan dans les milieux universitaires et industriels.

L'activité du mouvement en faveur de l'*Atlantic Union* est grande au Canada surtout parmi les membres du Parlement fédéral. En Hollande il existe un « Comité d'Union Atlantique » très actif. En Belgique un Comité est en formation. Au Danemark le « Comité pour le N.A.T.O. et les Démocraties » existe depuis deux ans. En Norvège un « Comité Peuple et Défense » évolue vers une Communauté Atlantique.

En France un « Comité pour une Union Fédérale Atlantique » s'est constitué au printemps de 1951. Il est présidé par M. Firmin Roz, membre de l'Institut. Il compte d'importantes personnalités du monde politique

(dont le Président Herriot), diplomatique, de l'Institut, de l'enseignement supérieur, des Lettres, de l'Industrie, de l'Armée. Ce Comité travaille en accord avec une Association anglaise dénommée *Friends of Atlantic Union* formée en vue du même objectif.

A l'examen et à la discussion d'une solution nouvelle, les autorités américaines peuvent opposer l'urgence d'une décision immédiate. La nécessité d'être forts le plus vite possible ne peut être mise en doute, quoique la tendance actuelle soit d'étaler le réarmement sur une plus longue période. Mais combien de temps a-t-on perdu et perdra-t-on encore à discuter de la Communauté européenne de Défense, alors qu'une décision prise dans le sens que nous indiquons pourrait être rapide ?

Le Gouvernement et l'opinion des Etats-Unis se cabrent contre un désaveu de notre propre thèse. Mais la question se présenterait tout autrement si, en même temps qu'on leur fait envisager comme possible un vote du Parlement défavorable à la ratification, on leur offrait une solution constructive, simple, rapide, qui se rapprocherait de celle qu'ils préconisaient eux-mêmes avant que nous leur eussions proposé avec insistance la Communauté européenne de Défense. Car les Etats-Unis tiennent à l'« Armée européenne » seulement parce que la France en a fait la condition de son consentement au réarmement allemand (réarmement dont tous les Français semblent avoir reconnu la nécessité, à condition qu'il soit maintenu dans les limites fixées). Ce que les Américains veulent avant tout de leurs alliés européens, ce sont de solides divisions.

Toutefois il est très nécessaire d'aller au-devant de la réaction américaine et d'agir à la fois pour la prévenir, et pour détruire les effets d'une propagande antifranaise qui fait habilement état de nos hésitations.

C'est pourquoi un entretien ayant pour objet de sauvegarder à la fois l'indépendance de la France et l'amitié américaine nous paraît indispensable avec le Président des Etats-Unis. Le général Eisenhower devrait être mis officiellement, sans aucun retard, au courant de la réaction de l'opinion française, des motifs impérieux qui l'ont fait naître et qui pourraient conduire le Parlement à repousser la ratification ; ainsi que d'une autre solution possible, et de la volonté de la France, hostile à toute idée neutraliste, de réarmer selon ses engagements malgré ses très lourdes charges extérieures ; enfin de son désir de voir le Pacte atlantique se renforcer et tendre vers une Union Atlantique.

Nous croyons que le général Eisenhower et ses conseillers ne se refuseront pas à un nouvel examen, — surtout s'il leur est démontré qu'il n'occasionne aucun retard, — et qu'ils ne seront pas insensibles à nos arguments. En prenant possession de ses fonctions, le Président des Etats-Unis a prononcé des paroles qui témoignent de l'élévation des sentiments qui doivent guider ses actes : « Le destin a donné à notre pays la responsabilité de la conduite du monde libre... Le conflit touche directement à la fois de nos pères et à la vie de nos fils ». Il a promis d'agir en RESPECTANT L'ESSENCE ET L'HÉRITAGE de chaque nation du monde ». Ces nobles paroles le montrent disposé à comprendre qu'un vieux pays comme la France défende son indépendance, sa souveraineté, son armée; que notre opinion nationale a le droit de revenir sur une conception qui ne fut qu'une parade improvisée sous la pression des circonstances. A admettre qu'il y a d'autres « tests » de la bonne volonté française qu'une forme de suicide; qu'après avoir tant insisté pour l'indépendance de peuples à peine évolués, il y aurait mauvaise grâce à refuser sa souveraineté à une nation que dix siècles de civilisation ont faite dans le domaine de la pensée une des premières du monde. A reconnaître que l'attitude de la Grande-Bretagne justifie amplement celle de la France; notre Patrie n'a pas plus de raisons qu'elle d'aliéner une souveraineté à laquelle elle se montre résolument attachée. Enfin il serait sans doute possible de rappeler que, dans des circonstances d'une toute autre gravité, le Sénat américain a refusé de ratifier un traité inspiré et signé par le Président Wilson. Les Américains ne craignent pas une franchise, même un peu rude; ils ne repoussent que les faux-fuyants.

Ajoutons que, si nos renseignements sont exacts, devant la complexité des problèmes que pose la constitution de l'armée européenne, de nombreux officiers américains estiment que des armées coalisées n'ayant pas renoncé à leur indépendance seraient plus efficaces que des troupes ayant perdu tout caractère national.

Pour nous résumer, le Pacte atlantique est le cadre dans lequel doit continuer à se renforcer la Défense de l'Occident dans des conditions faisant sa place au réarmement allemand en le contenant dans les limites

fixées. La France doit rester l'égale en souveraineté de ses grands Alliés, les Etats-Unis et l'Angleterre, maîtresse comme eux de ses forces nationales. Nous sommes pour une confédération européenne de nations fortes et vivantes, et non pour une communauté arbitraire de peuples dévirilisés, préparés à subir la domination du plus fort.

## POUR

### Le général Georges-Picot

Et d'abord, détruisons trois erreurs fondamentales, très répandues, et ancrées aussi bien chez les partisans de la « Communauté européenne de Défense » (C.E.D.) que dans l'esprit de ses adversaires les plus résolus :

— La C.E.D., dit-on, créera une « armée européenne intégrée », c'est-à-dire une armée composée de contingents fournis par chacun des six pays membres, mais qui perdront leur nationalité dès leur incorporation dans cette armée.

— La C.E.D. coupera l'armée française en deux, une partie s'« intégrant » dans l'armée européenne, le reste demeurant à la disposition du gouvernement français « pour être employé dans les territoires non européens à l'égard desquels la France assume des responsabilités de défense » <sup>(1)</sup>.

— L'« Organisation du Traité de l'Atlantique Nord » (O.T.A.N.) c'était la défense de l'Europe avec l'Angleterre et sans l'Allemagne, la C.E.D. y substituera la défense de l'Europe avec l'Allemagne mais sans l'Angleterre.

Tout cela est faux.

La C.E.D. ne vise nullement à créer une « armée européenne »; elle se situe exclusivement dans le cadre de l'O.T.A.N. Son objet essentiel est d'introduire le potentiel militaire allemand dans ce cadre sans blesser les susceptibilités françaises et selon les modalités demandées par les seuls Français. Elle organise la défense de l'Europe avec l'Allemagne, certes, mais toujours avec l'Angleterre et avec tous les pays signataires du Pacte Atlantique. Elle constituera donc un renforcement et une amélioration de l'O.T.A.N., elle ne lui substituera pas, elle ne lui superposera même pas une structure militaire nouvelle.

Quant à la « coupure » de l'armée française, ce n'est pas un projet lié au vote de la C.E.D. : elle est, dès à présent, une réalité. L'O.T.A.N. est dirigé par un « Conseil » qui a mission de décider des mesures à prendre pour « assurer de la façon la plus efficace la réalisation des buts du traité » <sup>(2)</sup>. Ce Conseil siège plusieurs fois par an. Il a commencé par créer un commandement (S.A.C.E.U.R.) <sup>(3)</sup> et un état-major (S.H.A.P.E.) <sup>(4)</sup>, puis il a progressivement réalisé l'instrument militaire en arrêtant chaque année <sup>(5)</sup> la nature et la composition des forces que chacun des pays doit constituer et placer sous les ordres du S.A.C.E.U.R. Il convient de souligner que ces forces sont mises sans restriction à la disposition du S.A.C.E.U.R. et qu'elles ne peuvent en être distraites même en partie sans autorisation du Commandant en Chef (S.A.C.E.U.R.). Le projet de C.E.D. tient compte de cette réalité; il n'apporte aucune innovation en la matière.

\*\*\*

Ces bases de droit et de fait éclaircies, on est conduit à se demander si cette organisation atlantique, complétée par l'institution de la C.E.D., donnera aux peuples de l'Europe occidentale la sécurité qu'ils attendent ?

Pour pouvoir répondre, il convient d'examiner la valeur de la conception militaire qui est à la base de l'O.T.A.N. et la valeur de la force militaire qui en est l'instrument.

Sans revenir en détail sur l'histoire de la politique d'après-guerre, il suffit de rappeler qu'après l'euphorie de la victoire, les pays de l'Europe occidentale n'ont pas tardé à réaliser que l'U.R.S.S. constituait un danger redoutable. Désarmés — trop rapidement et trop complètement, sans doute —, matériellement ruinés et

moralement ébranlés, divisés de surcroît, ils firent ce qu'ont fait de tout temps les faibles quand ils sont menacés : ils se sont tournés vers un plus fort pour lui demander protection et assistance. L'O.T.A.N. est née le 4 avril 1949 lorsque la France, l'Angleterre et le Benelux eurent mesuré l'insuffisance de leurs possibilités militaires, mises en commun par le « Pacte de Bruxelles » du 17 mars 1948.

Malheureusement — mais en cette année 1949 était-ce évitable ? — cet appel aux U.S.A. conduisit à une abdication : l'Europe s'en est remise à l'Amérique du soin d'organiser sa défense; l'O.T.A.N. n'est pas une conception européenne, elle est une organisation américaine, conçue, réalisée et dirigée par des Américains avec seulement le concours des pays de l'Europe occidentale.

On peut mesurer aujourd'hui le prix que nous payons cette abdication, qui fut nécessaire, peut-être, nous tenons à le répéter.

D'abord, l'organisation militaire elle-même porte la marque américaine : unités trop lourdes, encombrées de matériel et de véhicules, donc peu souples et insuffisamment manœuvrières vis-à-vis des unités russes beaucoup plus légères et fluides. Unités d'un prix de revient si élevé de surcroît <sup>(6)</sup> que les divers conseils de l'O.T.A.N. ont dû progressivement réduire les prévisions touchant leur nombre pour ne pas excéder les possibilités financières.

Mais alors les unités atlantiques, déjà trop lourdes pour bien combattre, ne seront-elles pas trop peu nombreuses et ne risqueront-elles pas d'être submergées et détruites par les masses russes ?

Cet instrument militaire peu adéquat n'en accable pas moins les finances de tous au point que son fardeau devient de plus en plus insupportable aux économies nationales et même au Congrès américain. Sous ce poids accru, le niveau de vie des peuples de l'Europe Occidentale, loin de s'élever, ne va-t-il pas s'amenuiser ? Le risque ne naîtra-t-il pas alors de voir la vague communiste, aujourd'hui stoppée et même en légère régression, reprendre sa marche ascendante ? En voulant ainsi se prémunir contre le danger russe extérieur, on n'aurait réussi qu'à lui ouvrir la voie de l'intérieur !

Sommes-nous assurés, enfin, que la stratégie arrêtée nous garantira au maximum contre le danger d'invasion ? En aucune façon. Les forces atlantiques d'Europe, commandées par un général américain, sont articulées en 3 groupements, l'un au Nord, commandé par un général britannique, le second au sud, commandé également par un amiral britannique, le troisième au centre placé sous les ordres directs du Commandant en Chef américain et dont le maréchal Juin ne commande que les forces terrestres. Qui nous assure qu'après une première bataille en Allemagne, l'évacuation « momentanée » d'une partie de l'Europe occidentale ne sera pas hâtivement décidée ? L'histoire d'un passé récent n'est, à cet égard, guère rassurante.

Il faut réagir, et réagir sans perdre de temps; la légère détente actuelle sur le plan international doit être une occasion de « repenser » le problème de la défense de l'Europe dans un sens plus « européen ».

Il faut renverser les termes du problème : il faut que la défense de l'Europe soit désormais assurée par les Européens avec l'aide de l'Amérique et non plus par les Américains avec l'aide des Européens.

Pour cela, il faut créer une armée européenne, c'est-à-dire un état-major européen commandant à des armées nationales dont l'organisation sera adaptée à la mission, à l'ennemi qu'elles auront à combattre, au terrain sur lequel elles devront se battre et dont l'armement, l'équipement, les règlements, l'instruction seront unifiés.

Mais cette armée européenne n'est pas réalisable sans un pouvoir politique pour la concevoir, la créer, l'animer. D'où la nécessité de cette Communauté politique européenne fédérale qui est l'article premier de notre credo fédéraliste.

Communauté politique d'abord. Armée européenne se constituant ensuite progressivement dans le cadre de l'O.T.A.N. pour assumer enfin la direction de la défense de l'Europe sous l'autorité de la Communauté politique. Tel est le thème d'une croisade dont nous avons le devoir, nous fédéralistes, de prendre aujourd'hui la tête.

\*\*\*

A la lumière de ces données techniques, il est possible maintenant de discuter de l'attitude à prendre vis-à-vis du projet de C.E.D.

Faut-il le rejeter ? Faut-il seulement l'abandonner ?

Il ne saurait être question ni de l'une ni de l'autre de ces éventualités.

Souvenons-nous d'abord que ce projet a été voulu et demandé par les Français et par les Français seuls pour prévenir la création d'une administration militaire allemande indépendante dans le cadre de l'O.T.A.N. Nous nous couvririons de ridicule en repoussant aujourd'hui ce que nous avons si obstinément réclamé.

Par ailleurs, notre refus ne manquerait pas d'entraîner des conséquences graves : arrêt de l'évolution vers une Europe unie; ajournement probable, et pour longtemps, du projet de fédération politique; constitution d'une armée allemande indépendante; diminution du prestige français et anéantissement des espoirs que la plupart des pays d'Europe et d'Amérique ont placés dans notre pays.

Il convient, cependant, de demeurer objectif et d'examiner si le projet de C.E.D. constituera ou ne constituera pas une amélioration de la situation actuelle, s'il préparera ou s'il ne préparera pas l'étape suivante vers la communauté politique européenne, vers l'armée européenne.

Pour nous, la réponse n'est pas douteuse : la C.E.D. apportera à l'organisation actuelle de l'O.T.A.N. quatre avantages importants :

- 1° — En créant 12 divisions allemandes, elle accroîtra de 25 % le nombre des unités de première ligne.
- 2° — En unifiant l'organisation, l'armement, l'équipement, les règlements et l'instruction des contingents nationaux européens, elle renforcera considérablement la valeur de l'instrument militaire.
- 3° — Grâce aux dispositions contenues dans son article 107, elle enlèvera à l'Allemagne toute possibilité de se créer une industrie de guerre nationale.
- 4° — En réalisant une administration militaire commune, elle préparera efficacement la création de l'armée européenne.

Il faut donc s'y rallier comme à une transition nécessaire entre une organisation existante qu'elle améliore et un avenir qu'elle prépare.

Pour nous, fédéralistes, l'hésitation n'est pas permise. Respectueux du passé, décidés à conserver de ce passé tout ce qui peut, tout ce qui doit être conservé, nous sommes également tournés vers l'avenir. Nous savons que le cours de l'histoire ne s'arrête pas et que le retour au passé est une impossibilité. Quelque mélancolie que nous en ayons, nous devons nous résigner à ne jamais revoir l'armée française de notre jeunesse, mais nous devons être décidés à bâtir une armée française nouvelle qui sera le levain et le sel de l'armée européenne de demain. Notre mission est de ne point craindre et de demeurer à l'avant-garde de l'idée européenne et des réalisations européennes. Cette mission sacrée, nul ne nous la conteste. Tous attendent que la France conserve sa place à la tête du progrès. Nous ne pouvons pas reculer, nous n'avons pas le droit de reculer sous peine de signer notre abdication et de nous ranger délibérément au nombre des peuples en décadence.

[...]

**POUR**

## Le général Béthouart

Le projet d'armée européenne prévu par le Traité de Paris répond à deux préoccupations principales :

- Associer l'Allemagne occidentale à la défense de l'Europe en évitant les dangers d'un réarmement national allemand.
- Permettre à l'Europe de fabriquer son propre armement dans des conditions économiques et financières supportables.

Aucune de ces deux propositions n'est réalisable sans la constitution d'une autorité dont les décisions soient exécutoires par les différents gouvernements, quel que soit le nom qu'on lui donne.

L'Allemagne pouvait contribuer à la défense du continent en reconstituant son armée nationale. Nous nous sommes opposés à cette solution et avons fait adopter le principe de l'armée européenne.

Le traité du 27 mai qui en est issu n'est incontestablement pas parfait et il ne pouvait pas l'être. L'organisation qu'il prévoit, trop complexe, devra se simplifier à l'usage. Les clauses qui présentaient des dangers pour l'unité de l'armée et de l'Union Française ont été interprétées ou précisées par les « protocoles » qui viennent d'être adoptés.

Son application devra être assouplie pour nous éviter d'être handicapés en Europe par l'effort que nous fournissons en Asie.

Mais à l'égard de l'Allemagne, le traité présente des garanties capitales que n'offre aucun autre système proposé jusqu'alors : le commandement et l'état-major seront communs, par conséquent il n'y aura plus de grand état-major allemand. Le ravitaillement unique axé fatalement sur les ports de l'Ouest, une fabrication d'armements répartie sur l'ensemble des territoires rendra impossible toute action militaire séparée. Les contacts, l'émulation et l'action des chefs pourront agir plus utilement encore en développant un sentiment de solidarité effective, prélude d'un esprit européen.

Pourtant, plutôt que d'utiliser ces garanties et d'améliorer le traité, ses adversaires proposent, par un étonnant paradoxe, de le rejeter dans son ensemble et de revenir au système des armées nationales alors que la reconstitution d'une armée allemande autonome est beaucoup plus dangereuse aujourd'hui qu'il y a trois ans.

De tous temps l'armée allemande actionnée par son grand état-major a joué dans l'Etat un rôle politique de premier plan. Le voulût-elle, une nouvelle Wehrmacht n'échapperait pas à cette tradition. La reconstruire au moment où le nationalisme fait des progrès importants et alors que les nazis relèvent la tête serait créer de nos mains l'instrument de nouvelles aventures, faciliter la collusion des totalitarismes nazi et communiste, qui se cherchent, et provoquer le suicide du monde libre. On avouera qu'il n'y aurait pas de pire solution.

Le deuxième but poursuivi par le traité est de donner à l'Europe la possibilité de fabriquer dans l'avenir son propre armement. Nous ne disposerons pas indéfiniment en effet de l'aide financière et des envois d'armement d'Amérique, qui ne cache pas son désir de pouvoir diminuer son effort. Il est donc nécessaire de prévoir cette échéance et de préparer l'autonomie de l'Europe libre. Elle n'est réalisable que par une mise en commun rationnelle des moyens nationaux.

Les prix ont suivi les progrès de la technique, les armées actuelles coûtent à égalité d'effectifs et de monnaie dix fois plus cher que celles de 39. Un armement efficace ne peut être obtenu dans des conditions supportables pour nos économies que par une production unifiée, organisée, massive et judicieusement répartie. Nous avons essayé de le faire dans le cadre de l'organisation atlantique. Un bureau de standardisation des armements fonctionne à Londres. Il n'a jamais pu faire adopter le même fusil par les 14 nations, membres du pacte, et cette expérience malheureuse démontre la nécessité où nous sommes de confier cette tâche à une autorité supranationale.

Tant que les nations européennes n'auront pas réalisé cette unité, elles resteront tributaires de l'aide, des armes, et par conséquent de la stratégie américaines.

Ajoutons, deuxième paradoxe, que si le traité était rejeté et que l'on en revienne à un système d'armées de coalition, l'armée d'Europe qui pourrait se constituer le meilleur armement serait celle qui disposerait de la Ruhr pour elle seule : l'armée allemande.

Puisque aucune solution ne présente de meilleure garantie, que le temps presse et que nous ne pouvons ni nous passer de la participation allemande, ni nous exposer à un isolement politique qui nous serait fatal, la cause devrait être entendue.

Un peuple fort, comme un homme de caractère, pèse les risques, élimine les plus graves et domine les autres.

Nos 80 millions d'habitants de France et d'Outre-Mer, nos territoires africains sans lesquels aucune défense de l'Europe n'est possible, notre capital de culture et de traditions nous donnent des moyens et une autorité qui devraient rassurer les plus timorés.

Mais certains hommes, avec un aveuglement passionné, parlent et écrivent comme s'ils avaient perdu toute confiance dans les destinées de la nation. Ils s'acharnent sur la lettre du traité, mais ils en tuent l'esprit. Ils entretiennent et développent une peur de l'Allemagne dégradante et un complexe d'infériorité injurieux pour les combattants de la Libération. Ils insultent le pays et les autres Etats signataires qu'ils présentent comme devant être fatalement dominés par les douze divisions d'une Allemagne amputée et coupée en deux. Ils inquiètent les meilleurs Français en proclamant qu'il n'y aura plus d'armée française alors que la communauté européenne ne pourra recevoir la vie que de ce qui vit, c'est-à-dire de contingents nationaux profondément ancrés dans leurs populations -respectives et plus attachés que jamais à leur passé, à leurs traditions et à leurs anciens combattants.

Ils démoralisent la nation par une horrible vague de défaitisme. Ils nous poussent à trahir les espoirs que les peuples libres et avides de paix avaient mis en une initiative française. Ils favorisent, avec la collusion germano-russe, la pire menace qui puisse peser sur le monde libre.

Ce prurit de défaite est intolérable et doit être balayé.

A une époque où l'avenir et la paix du continent et peut-être du monde dépendent de l'attitude française, nous avons mieux à faire qu'à gémir et à nous quereller.

Nous avons à nous unir, à construire, à reprendre conscience de nos valeurs, de nos possibilités et de nos responsabilités.

(1) Article 1<sup>er</sup>, § 1.

(2) O.T.A.N., article 3.

(3) Commandement suprême en Europe (initialement Général Eisenhower; actuellement Général Ridgway).

(4) Etat-Major Suprême des Puissances Alliées en Europe (Louveciennes).

(5) Le Conseil tient plusieurs sessions chaque année. (Il y en a eu onze depuis sa création en 1949).

(6) Les Suisses mobilisent en 24 heures 13 divisions parfaitement organisées, commandées, armées et instruites. Leur budget militaire était de 41 milliards de francs français en 1952. Le budget français métropolitain est pour l'armée de terre seule de 380 milliards et, pour ce prix, nous n'avons que 12 divisions.